

Demande de dérogation pour la
destruction d'un nid d'hirondelles

Site de l'école, 29 rue de Majesté 33420
Génissac



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : BOURANT BRUNEL Emeline
ou Dénomination (pour les personnes morales) : MAIRIE DE GEMSSAC
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 192 Rue route de St Quentin
Commune Gemssac
Code postal 33470
Nature des activités : Réparation du groupe solaire avec isolation par l'extérieur
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Row B1: Hirondelles des fenêtres, 1 nid.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
List of reasons with checkboxes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Permettre l'isolation du bâtiment A de l'école de joint.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : *Entièrement manuel au n°2*

.....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : *Demande d'accompagnement par LPO*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : *Période de hivernage, absence d'individus*

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : *Nouvelle Aquitaine*

Départements : *Gironde*

Cantons : *Canton de Bordeaux*

Communes : *Genisac*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *Pose de 2 nids artificiels sur le bâtiment non touchés par la rénovation et se trouvant à proximité du site*

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *Sollicitation de l'aide de la LPO*

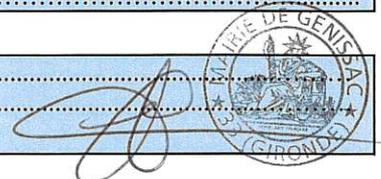
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Genisac*

le *26/12/13*

Votre signature

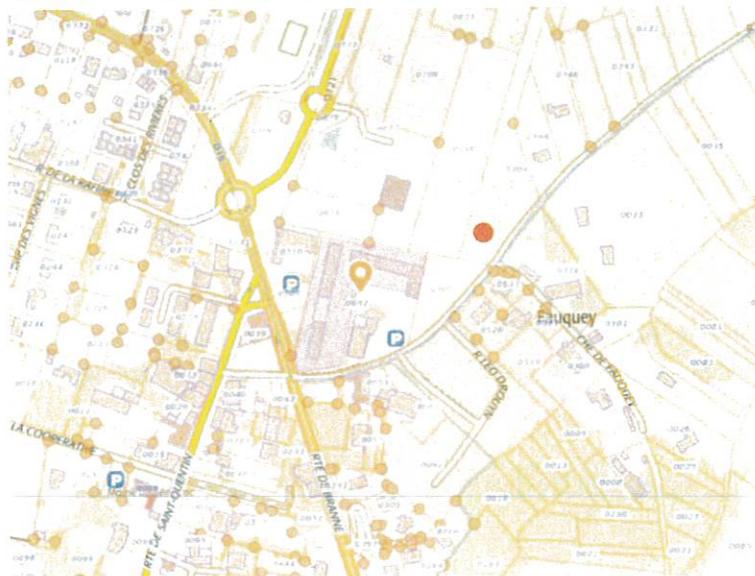


3 PRESENTATION DU SITE

3.1 Implantation géographique



Situé au : 29 rue de Majesté -33420 GENISSAC



Référence cadastrale :
Section : AC
Zone : UE
Parcelles : N°0692
Surface de la parcelle : 8925 m²

6 ETAT DES LIEUX DU SITE

6.1 Bâtiment A :

DESCRIPTIF DE L'EXISTANT

L'entrée au groupe scolaire se fait depuis le parking attenant situé le long de la rue Majesté.

Ce parking est bordé par le bâtiment regroupant :

- les classes du niveau élémentaire à l'Ouest
- le préau servant d'accueil en partie centrale,
- les locaux techniques,
- le bureau du directeur,
- la bibliothèque
- la chaufferie,
- et un logement social.

ILLUSTRATION



La façade Nord-Ouest présente des traces de cryptogames, des spectres de plantes grimpantes ayant dégradés de revêtement mural de la façade, et des éclats béton avec fer apparents

Dans le cadre de ce chantier, l'entreprise devra :

- la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur la façade donnant sur les salles de classes de l'élémentaire (avant les plantes grimpantes qui seront conservées).

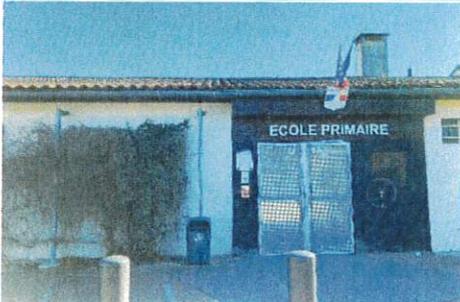
Cette prestation nécessitera le dévoiement des eaux pluviales, la dépose des grilles de défenses afin de permettre l'isolation des tableaux de menuiseries ; et l'adaptation des ventilations des vides sanitaires (à confirmer).



La MOE attire l'attention de la MOA sur la nécessité d'informer la LPO de la présence de nid d'hirondelle (protégés) afin de les faire déposer hors des périodes de nidifications.



- le ravalement de la façade située sous les plantes grimpantes



- le remplacement des panneaux d'habillage bois de l'entrée dégradés
- Le ravalement de la façade entre l'entrée et le logement social.

Certaines lames bois de l'avancée de toiture sont manquantes ou dégradées.
Dans le cadre de ce projet, l'entreprise devra un contrôle de l'ensemble des avant-toits, le remplacement des boiseries dégradées et la remise en peinture de l'ensemble des boiseries périphériques.
Avec une provision de 10% de remplacement des éléments bois défectueux.



Le pignon Nord-Est présente des traces de cryptogames, et des spectres de plantes grimpantes ayant dégradés de revêtement mural de la façade
Dans le cadre de ce chantier, l'entreprise devra la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur la façade du pignon avec couverture en tête (absence de débords de toiture).
Attention, le complexe devra être adapté afin de conserver les 2 UP de la sortie d'évacuation. (Largeur de la rampe 1.60m – A confirmer).
La MOA devra prévoir le passage de l'antenniste à la suite de la dépose et repose de l'antenne pour la mise en

